

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°50/2021

**OBJET : SERVITUDE DE PASSAGE – MADAME LAGANA –
CHEMIN DU PLAN DE CLERMONT**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	25

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint,

Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Stéphane GARAVAGNO, Sandrine BRUNET.

PROCURATIONS : Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Eric ROMAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Monsieur le Maire, expose, qu'il y a une vingtaine d'années, pour les besoins de la mise en service du réseau d'assainissement sur le Chemin du Plan de Clermont, il était nécessaire d'établir le passage d'une canalisation sur la parcelle cadastrée BK n°40 appartenant à madame LAGANA, lui permettant ainsi de se raccorder à l'assainissement.

Afin de régulariser la situation, il convient de signer une servitude de passage entre la Commune et Madame LAGANA.

Monsieur le Maire propose de fixer la présente servitude à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

AUTORISE la signature de la servitude de passage dans les conditions énoncées ci-dessus, établie entre la Commune et Madame LAGANA.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 6 OCT. 2021
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 6 OCT. 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

